

Mise au concours

En raison d'un départ, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste d'

Employé(e) de voirie – Chauffeur poids-lourds à 100%

Profil recherché :

- Avoir effectué et validé une formation dans un domaine en lien avec le génie civil, la construction, la gestion et la valorisation des déchets ou un domaine proche
- Être au bénéfice d'un permis de conduire catégorie C valable (indispensable)
- Être domicilié à Saint-Imier ou être disposé à élire domicile dans un rayon de 15' du lieu d'entrée en service (indispensable pour le service hivernal notamment) au moment de l'entrée en fonction
- Faire preuve d'initiative
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Résistance au stress et à une importante charge de travail
- Sens des contacts humains
- Discrétion et secret de fonction
- Faculté pour travailler en équipe ou de manière indépendante

Tâches principales :

- Offrir des prestations de service public de qualité dans les domaines dépendants du secteur travaux publics et voirie (entretien courant des routes, entretien hivernal, élimination et valorisation des déchets, etc.)
- Prendre part au piquet d'hiver (surveillance nocturne état des routes, sorties précoces, alarmes neige, etc.)
- Conduite d'un véhicule poids-lourds
- Entretien (nettoyage, graissage, ...) du véhicule confié
- Toute autre tâche qui ne ressort pas du présent cahier des charges mais qui demeure dans le champ d'activité du secteur travaux publics et voirie

Nous offrons :

- Une rémunération conforme à l'échelle des traitements du personnel communal
- Un travail varié au sein d'une équipe dynamique et positive

Entrée en fonction : 1^{er} août 2024 ou à convenir

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service de l'urbanisme et de la mobilité au tél. 032 942 44 35 ou auprès de M. Vincent Brahier, voyer-chef au tél. 032 941 20 28.

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention « Voirie », jusqu'au **19 avril 2024**.